

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 163

12 mars 1999

**SOMMAIRE**

ACBN Holding S.A., Luxembourg .....	7824	Nusadua S.A., Luxembourg .....	7783
Agence Immobilière Hélène Grober, S.à r.l., Eischen	7815	O.I.O. Overseas Invest S.A., Luxembourg .....	7791
A'Graph, S.à r.l., Luxembourg .....	7824	Olm Holding S.A., Luxembourg .....	7791
Agrar-Lux, S.à r.l., Mertert .....	7824	Optimetra S.A., Luxembourg .....	7791
Articles de Cave Sylvie Entringer, S.à r.l., Fentange	7818	Orco Holding S.A., Luxembourg .....	7792
Association des Commerçants du Centre Commer-		Orco Property Group, Luxembourg .....	7791
cial Luxembourg-Kirchberg, A.s.b.l., Luxembourg	7810	Paddock S.A., Luxembourg .....	7791, 7792
Aurora Rodica Dunkel .....	7800	Patricia International S.A., Luxembourg .....	7793, 7794
Euroconstruct Industries, S.à r.l., Bertrange .....	7811	Perette Junior S.A. Holding, Luxembourg .....	7795
(La) Financière de Luxembourg S.A., Luxembourg	7781	Perette S.A., Luxembourg .....	7792
Foodline International, S.à r.l., Luxembourg .....	7805	Perpignan S.A., Luxembourg .....	7793
Hors S.A., Luxembourg .....	7812	Persia Kunst, S.à r.l., Luxembourg .....	7790
Imm. Pro. Gest. S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	7816	P. J. Constructions, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	7794
IQ House S.A., Luxembourg .....	7820	Plastic Européen S.A., Luxembourg .....	7799
Jardin D.L. S.A., Luxembourg .....	7778	Property Finance France S.A., Luxembg	7795, 7797, 7799
Jerry Benson Holding S.A., Luxembourg .....	7778	Provaca, S.à r.l., Luxembourg .....	7800
Kamjib Inter Services, S.à r.l., Luxembourg .....	7778	PS Car Trading, S.à r.l., Keispelt .....	7795
Katingo International A.G., Luxembourg .....	7779	Radar Holding S.A., Luxembourg .....	7799
Kern Nouvelle Société, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ...	7779	Reflexion Development S.A., Luxembourg .....	7799
Königsberg S.A., Luxembourg .....	7780	Reflexion International Holdings S.A.H., Luxembourg	7799
Lamborelle Romain, S.à r.l., Aspelt .....	7781, 7782	(Le) Roi Holding S.A., Luxembourg .....	7782
Lease Plan Luxembourg S.A., Luxembourg .....	7783	Safiges S.A., Luxembourg .....	7801
Lerf S.A.H., Luxembourg .....	7781	SBC Bond Portfolio Management Company S.A.,	
Lextor S.A. ....	7778	Luxembourg .....	7801, 7802
Linwood Holding S.A., Luxembourg .....	7780	SB Renting S.A., Luxembourg .....	7801
(Le) Lion S.A., Luxembourg .....	7782	Selesta S.A., Luxembourg .....	7804
Lipid Investments S.A., Luxembourg .....	7783	Sidetex S.A., Luxembourg .....	7800
Locarent S.A., Luxembourg .....	7782	Société Européenne de Travaux S.A., Luxembourg	7789
Lumax International Holdings S.A., Luxembourg ...	7784	Société Financière du Château Chillon S.A., Luxem-	
Luxbelg S.A., Luxembourg .....	7779	bourg .....	7802, 7804
Luxembourg Toiture, S.à r.l., Differdange .....	7784	Source de Tepelene S.A., Luxembourg .....	7804
Luxequip Holding, Esch-sur-Alzette .....	7784	Sunlite Holding S.A., Luxembourg .....	7805
Maison Clees S.A., Esch-sur-Alzette .....	7784	Supergems Holding S.A., Luxembourg .....	7807, 7809
Marketia, S.à r.l., Luxembourg .....	7785	Tecsys S.A., Luxembourg .....	7806
M.D. International S.A., Dudelange .....	7784	Thibault Management Services S.A., Mamer .....	7806
Mediqua S.A., Luxembourg .....	7785	Timax S.A., Luxembourg .....	7807
Megraf S.A., Luxembourg .....	7786	Universal Foods Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	7807
Millebiert, S.à r.l., Luxembourg .....	7786	Universal Foods (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	7809
M.K. Tec S.A., Grevenmacher .....	7785	Valex Trading S.A., Bridel .....	7810
Modasia Holding S.A., Luxembourg .....	7786	Valugy S.A., Luxembourg .....	7810
Monetar Management, S.à r.l., Luxembourg ..	7786, 7787	Victoria Management Services S.A., Mamer .....	7809
Muzzle S.A., Luxembourg .....	7787	Victory International Corp. S.A., Luxembourg	7806, 7807
Nakaispa Holding S.A., Luxembourg .....	7789	Wagram Finance S.A., Luxembourg .....	7811
Noral Holding S.A., Luxembourg .....	7787, 7788	Western Star Luxembourg S.A., Luxembourg .....	7815
Norswiss Holding S.A., Luxembourg .....	7788, 7789	Western Technologies S.A., Luxembourg .....	7815
Nouvelle Société Rousegaertchen, S.à r.l., Bereldange	7790	William Finance S.A., Luxembourg .....	7810
Novoceram Benelux, S.à r.l., Luxembourg .....	7789	Ynos S.A. ....	7819

**JARDIN D.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour JARDIN D.L. S.A.  
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01100/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**JERRY BENSON HOLDING S.A., Société Anonyme.**Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.954.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 30, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour JERRY BENSON HOLDING S.A.  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

(01101/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**KAMJIB INTER SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: Luxembourg, 6, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 19.455.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.  
Signatures

(01103/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**KAMJIB INTER SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: Luxembourg, 6, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 19.455.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.  
Signatures

(01104/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**LEXTOR S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 44.881.

## EXTRAIT

Il résulte des lettres Monsieur Yves Van Renterghem, demeurant à Luxembourg, Monsieur Jan Van Houtven, demeurant à Luxembourg et Madame Catharina Pels, résident suisse renoncent à leur mandat comme administrateur.

Il résulte d'une lettre que BACCA TRUST (LUXEMBOURG) S.A., domiciliée à L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre, renonce au mandat de commissaire aux comptes.

Il résulte d'une lettre que le siège social au 2, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg a été dénoncé.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 33, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01120/686/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**KERN NOUVELLE SOCIETE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.  
R. C. Luxembourg B 54.310.

Le bilan au 31 décembre 1997, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1999. Signature.  
(01106/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**KERN NOUVELLE SOCIETE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.  
R. C. Luxembourg B 54.310.

*Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 11 décembre 1998*

Les comptes sociaux au 31 décembre 1997 sont approuvés et les gérants ont obtenu la décharge des associés pour l'exécution de leurs mandats durant l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Pour publication  
KERN NOUVELLE SOCIETE, S.à r.l.  
Signature  
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*  
(01106/717/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**KATINGO INTERNATIONAL, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
H. R. Luxemburg B 19.007.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1995, eingetragen in Luxemburg, am 7. Januar 1999, Band 518, Blatt 38, Abteilung 8, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 8 Januar 1999.

*Auszug der Generalversammlung*

**ERGEBNISVERWENDUNG**

Ergebnisvortrag . . . . .	USD 45.267,73
Gesetzliche Rücklage . . . . .	USD 2.383,00

*Verwaltungsrat*

Robert Levin, Chicago;  
Romain Bontemps, Luxemburg;  
Marc Hilger, Luxemburg;

*Prüfungskommissar*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile.  
Luxembourg, den 4. Januar 1999.

*Für die Gesellschaft*  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS  
société civile  
Signature

(01105/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**LUXBELG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 25.713.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

*Pour LUXBELG S.A.*  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*  
(01127/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**KÖNIGSBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 38.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour KÖNIGSBERG S.A.

(01108/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**KÖNIGSBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 38.979.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue le 8 mai 1996  
pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1995*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter les bénéfices de l'exercice clos au 31 décembre 1995 se montant à 41.836,05 ECU sur l'exercice suivant.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01109/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**KÖNIGSBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 38.979.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue le 14 mai 1997  
pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1996*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter les bénéfices de l'exercice clos au 31 décembre 1996 se montant à 50.288,21 ECU sur l'exercice suivant.

Luxembourg, le 14 mai 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01110/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**KÖNIGSBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 38.979.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue le 13 mai 1998  
pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1997*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter les bénéfices de l'exercice clos au 31 décembre 1997 se montant à 23.542,97 ECU sur l'exercice en cours.

Luxembourg, le 13 mai 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01111/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**LINWOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 47.994.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Signature.

(01123/779/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**LA FINANCIERE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 28.401.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(01112/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**LERF S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

*Ausserordentliche Generalversammlung am 7. Januar 1999*

Am 7. Januar fand in der Firma TRUST INTERNATIONAL, 3, rue des Bains, 2. Stock, L-1212 Luxemburg, eine ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der LERF S.A.H. statt.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Klaus Reichenbach, Chemnitzer Str. 18, D-09232 Hartmannsdorf, Herr Helmut Eichler, Rudolf-Breitscheid-Str. 22, D-07747 Jena, zum Sekretär bestellt. Die Versammlung bestellt Herrn Dr Dieter Altmann, D-Neustadt an der Orla, Am Unteren Gries, zum Stimmzähler.

Nach Beratung fasst die Gesellschaftsversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Erteilung einer Bankvollmacht an TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., 3, rue des Bains, L-1212 Luxemburg, vertreten durch Herrn Jan A. J. Bout und/oder Frau Rika Mamdy, zur Begleichung von Rechnungen bis zu 10.000,- DEM.

*Zweiter Beschluss*

Am 7. Januar 1999, scheidet Herr Erwin Krüger aus der Gesellschaft LERF S.A.H. aus.

*Dritter Beschluss*

An Stelle von Herrn Erwin Krüger wird Dr. Dieter Altmann in die Rechte und die Position bei LERF S.A.H. eintreten.  
Luxemburg, den 7. Januar 1999.

LERF S.A.H.

H. Eichler K. Reichenbach Dr. D. Altmann

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(01118/760/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**LAMBORELLE ROMAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5710 Aspelt, 3, rue Pierre d'Aspelt.

**EXTRAIT**

La société à responsabilité limitée LAMBORELLE ROMAIN, S.à r.l. avec siège social à L-4080 Esch-sur-Alzette, 22-24, rue Dieswee constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 417 du 1<sup>er</sup> août 1997,

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, prénommé, en date du 24 avril 1997, publié au Mémorial C, numéro 425 du 5 août 1997,

qu'il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998, volume 846, folio 64, case 8,

que Monsieur Romain Lamborelle, boucher-charcutier, demeurant à L-4080 Esch-sur-Alzette, 22-24, rue Dieswee a cédé 50 parts sociales à Madame Mathilde Fritsch, employée privée, épouse de Monsieur Marco Junckel, demeurant à L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne,

que suite à cette cession de parts le capital est réparti comme suit:

1.- Monsieur Romain Lamborelle, boucher-charcutier, demeurant à L-4080 Esch-sur-Alzette, 22-24, rue Dieswee, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Madame Mathilde Fritsch, employée privée, épouse de Monsieur Marco Junckel, demeurant à L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

que le siège social de la société a été transféré de L-4080 Esch-sur-Alzette, 22-24, rue Dieswee à L-5710 Aspelt, 3, rue Pierre d'Aspelt,

que l'article deux première phrase des statuts est modifiée comme suit:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> phrase.** Le siège social de la société est établi à Aspelt.»

que l'objet social de la société a été changé de sorte que l'article trois premier paragraphe des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 3. 1<sup>er</sup> paragraphe.** La société a pour objet l'exploitation d'un café avec restauration.»

que Madame Mathilde Fritsch a été nommée gérante administrative de la société en remplacement de Madame Georgette Lux, épouse de Monsieur Jean-Claude Lang, demeurant à L-3936 Mondercange, 17, op Feileschterkeppchen, à laquelle est accordée pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat et reste gérant administratif Monsieur Romain Lamborelle, boucher-charcutier, demeurant à L-4080 Esch-sur-Alzette, 22-24, rue Dieswee,

que Monsieur Alain Magini, ouvrier, demeurant à F-57570 Puttelange-les-Thionville, 3, Lot les Clarisses a été nommé gérant technique de la société,

que la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et l'un des gérants administratifs.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Kessler.

(01113/219/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**LAMBORELLE ROMAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5710 Aspelt, 3, rue Pierre d'Aspelt.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 1999.

F. Kessler.

(01114/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**LE LION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 28.440.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(01117/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**LE ROI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 32.370

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 518, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J. Lorang

Administrateur

(01119/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**LOCARENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.456.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 17, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour la société

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. ET CIE S.e.c.s

Signature

(01125/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**LEASE PLAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 13, rue Robert Stumper.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 1998*

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt novembre s'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme LEASE PLAN LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg/Gasperich.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Michel Van den Broeck qui désigne comme secrétaire Monsieur Frans Bijvank, administrateur.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bob Walté, administrateur-directeur.

*Ordre du Jour:***(1) Délégation à la gestion journalière**

Toutes les actions de la société étant réunies sur base de la liste de présence annexée, la présente Assemblée est valablement constituée pour délibérer.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Conformément à l'article 11 et 12 des statuts de LEASE PLAN LUXEMBOURG S.A., l'Assemblée délègue la gestion journalière de LEASE PLAN LUXEMBOURG S.A. à:

- M. Michel Van den Broeck, Administrateur-délégué, demeurant à B-1150 Bruxelles, 71, avenue Eléonore, et à
- M. Bob Walté, Administrateur-Directeur, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 10, rue Principale.

L'ordre du jour étant épuisé, le présent procès-verbal est dressé et est, après lecture, signé par les membres du bureau.

Fait à Luxembourg, le 20 novembre 1998.

M. Van den Broeck    F. Bijvank    B. Walté  
Le Président    Le Secrétaire    Le scrutateur

*Liste de présence de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 1998*

Actionnaires	Actions	Signatures
- IRIS HOLDING (BELGIUM) N.V. représentée par Messieurs Michel Van den Broeck et Frans Bijvank	39.998	
- M. Hugo Levecké	1	
- M. Frans Bijvank	1	
	<u>40.000</u>	

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 22, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01116/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**LIPID INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 62.212.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Signature.

(01124/779/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**NUSADUA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 66.740.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Pour NUSADUA  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01156/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**LUMAX INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 20.810.

Suivant décision de l'Assemblée Générale du 28 décembre 1998, le siège social de la société est fixé au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(01126/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**LUXEMBOURG TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4540 Differdange, rue Dicks Lentz.  
R. C. Luxembourg B 56.410.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 30, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

M. S. Andre.

(01128/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**LUXEQUIP HOLDING.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 29.280.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998, vol. 311, fol. 89, case 8-6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Belval, le 6 janvier 1999.

J. Bodson.

(01129/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**MAISON CLEES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 avril 1990, publié au Mémorial C numéro 358 du 3 octobre 1990, au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents parts sociales (500) d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 14 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 1998, vol. 846, fol. 55, case 3,

que la société anonyme MAISON CLEES S.A., avec siège social à Esch-sur-Alzette, se trouve dissoute et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée, que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
F. Kessler  
Notaire

(01130/219/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**M.D. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3583 Dudelange, 31, an der Soibelkaul.  
R. C. Luxembourg B 52.126.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(01133/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**MARKETIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.  
R. C. Luxembourg B 43.375.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour MARKETIA, S.à r.l.  
ARISTOTE, S.à r.l.  
Signature

(01131/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**MARKETIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.  
R. C. Luxembourg B 43.375.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour MARKETIA, S.à r.l.  
ARISTOTE, S.à r.l.  
Signature

(01132/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**MEDIQUAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.790.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 janvier 1999.

(01134/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**MEDIQUAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.790.

*Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 15 janvier 1998 ratifié par  
l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 septembre 1998*

- Le Conseil d'Administration de la société est composé depuis le 15 janvier 1998 de:

Derek S. Ruxton: Administrateur Délégué;

Jean-Charles Levy: Administrateur;

Jean-Paul Levy: Administrateur;

Jean-Claude Stroh: Administrateur.

- Le Commissaire aux Comptes de la société est, depuis l'exercice 1997, MRM CONSULTING S.A. (Luxembourg).

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires devant se tenir en 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

(01135/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**M.K. TEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6973 Grevenmacher, 17-19, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 58.513.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(01140/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**MEGRAF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 61.592.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Pour MEGRAF S.A.  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01136/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**MILLEBIERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 5.000.000,-.**

Siège social: L-1480 Luxembourg, 12, boulevard Paul Eyschen.  
R. C. Luxembourg B 14.872.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 18, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Signature.

(01137/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**MODASIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 59.351.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(01141/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**MONETAR MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.  
R. C. Luxembourg B 29.074.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour MONETAR MANAGEMENT, S.à r.l.  
ARISTOTE, S.à r.l.

Signature

(01142/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**MONETAR MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.  
R. C. Luxembourg B 29.074.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour MONETAR MANAGEMENT, S.à r.l.  
ARISTOTE, S.à r.l.

Signature

(01143/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**MONETAR MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.  
R. C. Luxembourg B 29.074.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

*Pour MONETAR MANAGEMENT, S.à r.l.*

ARISTOTE, S.à r.l.

Signature

(01144/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**MONETAR MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.  
R. C. Luxembourg B 29.074.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

*Pour MONETAR MANAGEMENT, S.à r.l.*

ARISTOTE, S.à r.l.

Signature

(01145/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**MUZZLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 49.260.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 518, fol. 24, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

*Pour le Conseil d'Administration*

J. Lorang

*Administrateur*

(01146/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**NORAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NORAL HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 décembre 1973, publié au Mémorial C numéro 27 du 11 février 1974;

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 176 du 9 avril 1997.

La séance est ouverte à 9.50 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlinge/Mess.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre cent cinquante actions (450) sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) pour le porter de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-) à prélever sur le résultat reporté, sans émission d'actions nouvelles;

b) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) pour le porter de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), à libérer moyennant incorporation de réserves à due concurrence, sans émission d'actions nouvelles.

Il résulte du bilan arrêté au 31 décembre 1997 que le compte des «Résultats Reportés» contenant des réserves suffisantes pour cette augmentation de capital.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'article trois - premier alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), divisé en quatre cent cinquante (450) actions, sans désignation de valeur nominale.»

**Suit la traduction en langue allemande du troisième article, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts:**

«**Art. 3. 1. Abschnitt.** Das Gesellschafterkapital ist auf einhundert Millionen Luxemburger Franken (LUF 100.000.000,-) festgesetzt, und in vierhundertfünfzig (450) Aktien, ohne Nennwert eingeteilt.»

*Frais*

Monsieur le président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à quatre-vingt mille francs (80.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, Monte, Cao, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1998, vol. 846, fol. 73, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 1999.

F. Kessler.

(01150/219/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**NORAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 1999.

F. Kessler.

(01151/219/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**NORSWISS HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.941.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 1998*

Il résulte que:

– Monsieur Maurice Hauptert, expert comptable, Luxembourg, a été nommé Commissaire à la liquidation de la société.

Pour réquisition-inscription  
Pour NORSWISS HOLDING S.A. (en liquidation)

M. Lamesch

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 15, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(01152/518/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**NORSWISS HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 43.941.

## DISSOLUTION

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1998*

1. La liquidation de la Société NORSWISS HOLDING S.A. est clôturée;
2. Décharge est accordée au liquidateur et au commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats;
3. Décharge est accordée au Conseil d'Administration et au Commissaire de Surveillance pour l'exécution de leurs mandats;
4. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse: 11, boulevard du Prince Henri à Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans.

Extrait certifié sincère et conforme  
Pour NORSWISS HOLDING S.A. (en liquidation)  
M. Lamesch  
Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 15, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01153/518/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**NAKAISPA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 64.463.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Pour NAKAISPA HOLDING S.A.  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01147/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**NOVOCERAM BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 44.204.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 518, fol. 32, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour la société  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS  
Société Civile

(01155/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**SOCIETE EUROPEENNE DE TRAVAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

## DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE TRAVAUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, constituée suivant acte, reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 234 du 2 juin 1992, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 38.946, mise en liquidation suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 février 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 339 du 13 mai 1998, au capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Bereldange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, demeurant à F-Metz.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
3. Conservation des livres et documents de la société SOCIETE EUROPEENNE DE TRAVAUX S.A.
4. Clôture de liquidation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire-vérificateur.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leur mandat respectif et décharge est donnée aux membres du bureau.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE TRAVAUX S.A., qui cessera d'exister.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Faber, E. Antona, L. Capiaux, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 113S, fol. 55, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

E. Schlessner.

(01197/227/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**NOUVELLE SOCIETE ROUSEGAERTCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 17, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.058.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1998, vol. 518, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(01154/607/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**PERSIA KUNST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 25, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 55.127.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

*Pour la société.*

(01173/592/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**O.I.O. OVERSEAS INVEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Pour O.I.O. OVERSEAS INVEST  
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01157/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**OLM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.373.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLM HOLDING S.A.  
Signatures

(01158/058/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**OPTIMETRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.448.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Pour OPTIMETRA S.A.  
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01159/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**ORCO PROPERTY GROUP,  
(anc. ORCO PROPERTIES GROUP).**

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 44.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Signature

Le mandataire de la société

(01160/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**PADDOCK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 25.205.

Le bilan au 31 décembre 1997, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1999.

Signature.

(01164/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**PADDOCK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 25.205.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> décembre 1998*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1997 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1997.

Les mandats de Marc Muller, Administrateur-délégué, Yvette Hamilius et Georges Prost, administrateurs, et le mandat de Christian Linsenmaier, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme  
PADDOCK S.A.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01165/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**ORCO HOLDING, Société Anonyme,  
(anc. OTT & CO HOLDING).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 46.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Signature  
Le mandataire de la société

(01161/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**PERRETTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 56.375.

Le bilan au 31 décembre 1997, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

L'attestation du commissaire aux comptes a été donnée avec réserves.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1999.

Signature.

(01169/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**PERETTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 56.375.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue au siège social en date du 25 juin 1998*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1997 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1997.

Les mandats de Paul Mousel, Guy Harles et Michèle Eisenhuth, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme  
PERRETTE S.A.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01170/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**PERPIGNAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 63.470.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monseur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Pour PERPIGNAN S.A.  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01168/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**PATRICIA INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.  
H. R. Luxemburg B 34.377.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft PATRICIA INTERNATIONAL S.A., R. C. Luxemburg Sektion B Nummer 34.377, mit Sitz in L-1417 Luxemburg, 16, rue Dicks.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 5. Juli 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 408 vom 3. November 1990, und deren Statuten verschiedentlich abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß notarieller Urkunde vom 21. Dezember 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 179 vom 19. April 1995.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Bernhard Weber, Jurist, wohnhaft in Wellenstein.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Christiane Karpen, Sekretärin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Frau Helene Müller, Juristin, wohnhaft in Grevenmacher.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigen Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

*Tagesordnung:*

- 1.- Umwandlung von 15.000 der ausgegebenen Aktien in stimmrechtlose Vorzugsaktien.
- 2.- Festlegung der Vorzugsdividende auf jährlich 1 Promille des Nominalwertes der Vorzugsaktien.
- 3.- Ermächtigung und Verpflichtung des Verwaltungsrates zur Kapitalherabsetzung in dem Masse, in dem dies zur Auszahlung der Vorzugsdividende und zur Abdeckung allfälliger Verluste erforderlich ist.
- 4.- Änderung von Artikel 19 der Satzung.

Als dann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, 15.000 der von der Gesellschaft ausgegebenen Aktien mit einem Nennwert von jeweils DEM 1.000,-, das entspricht 50 % des gesamten Aktienkapitals, in Vorzugsaktien ohne Stimmrecht umzuwandeln.

*Zweiter Beschluss*

Die Vorzugsaktien gewähren ein Anrecht auf eine Vorzugsdividende von ein Promille ihres Nominalwertes (15.000,- DEM).

*Dritter Beschluss*

Für den Fall, daß der zur freien Verfügung stehende Saldo nicht ausreicht, die Vorzugsdividende abzudecken, ist der Verwaltungsrat verpflichtet, eine außerordentliche Generalversammlung einzuberufen mit dem Ziel, das Kapital in dem Masse herabzusetzen, in dem dies zur Abdeckung der auszahlenden Vorzugsdividende und allfälliger Verluste erforderlich ist.

*Vierter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an die hervor genommenen Beschlüsse, beschließt die Generalversammlung Artikel 19 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 19.** Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf (5 %) Prozent für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben wenn die gesetzliche Rücklage zehn (10 %) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung. Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Voranschüßdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Die Vorzugsaktien geben Recht auf eine Vorzugsdividende von ein Promille ihres Nominalwertes.

Für den Fall, das der zur freien Verfügung stehende Saldo nicht ausreicht, die Auszahlung der Vorzugsdividende abzudecken, ist der Verwaltungsrat verpflichtet, eine außerordentliche Generalversammlung einzuberufen mit dem Ziel, das Kapital in dem Masse herabzusetzen, in dem dies zur Abdeckung der auszahlenden Vorzugsdividende und allfälliger Verluste erforderlich ist.»

#### Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt dreissigtausend Luxemburger Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: B. Weber - Karpen - H. Müller - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 1998, vol. 504, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 6. Januar 1999.

J. Seckler.

(01166/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

#### **PATRICIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 34.377.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 janvier 1999.

J. Seckler.

(01167/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

#### **P. J. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

#### EXTRAIT

Suivant l'acte d'Assemblée Générale Extraordinaire, reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 21 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 23 décembre 1998, vol. 414, fol. 49, case 1, la société à responsabilité limitée P. J. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., avec siège social à L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Differdange, en date du 10 octobre 1991, publiée au Mémorial C, n° 124 du 4 avril 1992, les associés requièrent le notaire d'acter:

– qu'ils décident la dissolution anticipée de la société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour;

– qu'ils décident de nommer comme liquidateur:

Maître Arsène Kronshagen, avocat, demeurant à Luxembourg;

– que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales et qu'il pourra accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise;

– que le liquidateur peut: dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements;

– que le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;

– que le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Pour extrait  
A. Weber  
Notaire

(01174/236/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**PERRETTE JUNIOR S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 56.376.

Le bilan au 31 décembre 1997, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1999.

Signature.

(01171/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**PERRETTE JUNIOR S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 56.376.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juillet 1998*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1997 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1997.

Les mandats de Michèle Eisenhuth, Guy Harles et Paul Mousel, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme  
PERRETTE JUNIOR S.A. HOLDING  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01172/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**PS CAR TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8293 Keispelt, 24, rue Pierre Dupong.  
R. C. Luxembourg B 39.724.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 78, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Keispelt, le 8 janvier 1999.

(01181/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**PROPERTY FINANCE FRANCE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1631 Luxemburg, 35, rue Glesener.  
H. R. Luxemburg B 64.899.

Im Jahre neunzehnhundertachtundneunzig, am achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg-Stadt.

Ist erschienen:

Herrn Georges Deitz, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft PROPERTY FINANCE FRANCE S.A., mit Sitz in Luxemburg, 35, rue Glesener, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift welche ihm durch den besagten Verwaltungsrat in seiner Sitzung vom 22. Juni 1998 gegeben wurde.

Ein Auszug des Protokolls der Verwaltungsratssitzung bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit ihr einregistriert zu werden.

Der Komparent ersuchte den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft PROPERTY FINANCE FRANCE S.A. wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 9. Juni 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 625 vom 2. September 1998, mit einem gezeichneten Kapital von zwölf Millionen französische Franken (12.000.000,- FRF), eingeteilt in hundertzwanzigtausend (120.000) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert französische Franken (100,- FRF).

II.- Auf Grund von Artikel 5, Absatz 4 der Satzung der Gesellschaft wurde das genehmigte Gesellschaftskapital auf fünfzig Millionen französische Franken (50.000.000,- FRF), eingeteilt in fünfhunderttausend (500.000) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert französische Franken (100,- FRF).

III.- Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft hat folgenden Wortlaut:

Das autorisierte als auch gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann, vorbehaltlich der nachfolgenden Bestimmungen, durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, nur mit den Stimmen aller Aktionäre wie bei Satzungsänderungen, erhöht oder reduziert werden.

Der Verwaltungsrat darf während eines Zeitraums bis einschließlich zum 1.5.2003 das gezeichnete Kapital innerhalb des autorisierten Kapitals erhöhen.

Diese Kapitalerhöhungen können in Form von Aktien mit oder ohne Emissionsagio vorgenommen werden, welche in Bargeld, in Sachwerten oder durch Aufrechnung mit gegenüber der Gesellschaft bestimmten, unmittelbaren und fälligen Forderungen oder durch Einstellung von Gewinnvorträgen, von Rücklagen sowie von Emissionsagio, in der vom Verwaltungsrat bestimmten Weise, gezeichnet und bezahlt werden.

Ein Bezugsrechtsausschluss bedarf im jeden Fall, auch im Rahmen der Ausübung des autorisierten Kapitals, der Zustimmung der Generalversammlung mit dem Stimmen aller Aktionäre.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden Vorsitzenden, Bevollmächtigten oder jede andere autorisierte Person benennen, um die Zeichnung von Aktien und die Übernahme von Zahlungen der Aktienpreise, die ein Teil oder die Gesamtheit der Kapitalerhöhung darstellen, vorzunehmen.

Der Artikel 5 wird automatisch als an die vorgenommene Änderung angepaßt betrachtet, jedesmal wenn der Verwaltungsrat die Erhöhung des gezeichneten Kapitals beurkunden läßt.

IV.- Dass am 16. Juni 1998 eine ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre stattfand, welche gemäß Artikel 6, Absatz 4, den Verwaltungsrat gehörig ermächtigte, eine Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapital mit Bezugsrechtsausschluss vorzunehmen.

Daß der Verwaltungsrat, in seiner Sitzung vom 22. Juni 1998 gemäß der ihm laut Artikel 6 der Satzung erteilten Vollmachten, sowie gemäß durch dem Beschlusse der vorerwähnten ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft am 16. Juni 1998,

eine erste Teilerhöhung des genehmigten Kapitals durchgeführt hat und zwar um den Betrag von vier Millionen französische Franken (4.000.000,- FRF), um so das gezeichnete Kapital von zwölf Millionen französische Franken (12.000.000,- FRF) auf sechzehn Millionen französische Franken (16.000.000,- FRF) zu bringen, durch die Schaffung von vierzigtausend (40.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je hundert französische Franken (100,- FRF), welche zu ihrem Nennwert von hundert französische Franken (100,- FRF) voll einzuzahlen sind, zuzüglich einer Ausgabeprämie von insgesamt fünfundsiebenzig Millionen sechshunderttausend französische Franken (25.600.000,- FRF), welche sechshundertundvierzig französische Franken (640,- FRF) pro Aktie darstellen.

V.- Daß die vierzigtausend (40.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von hundert französische Franken (100,- FRF), zuzüglich einer Ausgabeprämie von insgesamt fünfundsiebenzig Millionen sechshunderttausend französische Franken (25.600.000,- FRF), machend sechshundertundvierzig französische Franken (640,- FRF) pro Aktie,

durch eine neue Aktionärin, die Gesellschaft R+V IMMOBILIEN, GmbH, eine Gesellschaft deutschen Rechtes mit Sitz in D-65193 Wiesbaden gezeichnet wurden, und durch die Überweisung auf ein Bankkonto der genannten Gesellschaft PROPERTY FINANCE FRANCE S.A. voll eingezahlt wurden.

Das Zeichnungsvorzugsrecht der früheren Aktionären hinsichtlich dieser Kapitalerhöhung wurde durch Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 16. Juni 1998, aufgehoben, welche in Ablichtung dieser Urkunde beigebogen bleibt.

VI.- Daß somit der Betrag von vier Millionen französische Franken (4.000.000,- FRF) zuzüglich einer Ausgabeprämie von insgesamt fünfundsiebenzig Millionen sechshunderttausend französische Franken (25.600.000,- FRF) Valuta 22. Juni 1998, zur freien Verfügung der Gesellschaft steht. Der Beweis der Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien durch die neue Aktionärin wurde dem amtierenden Notar durch Vorlegung der diesbezüglichen Zeichnungs- und Einzahlungsbelege erbracht.

VII.- Auf Grund dieser erste Teilerhöhung des genehmigten Kapitals, erhält Artikel 5 der Satzung folgenden Wortlaut: «**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt sechzehn Millionen französische Franken (16.000.000,- FRF).

Es ist eingeteilt in hundertsechzigtausend (160.000) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert französische Franken (100,- FRF), welche ausschließlich in Form von Namensaktien bestehen.

Jede dieser Aktien wurde in Höhe ihres Nennwertes vollständig eingezahlt, zuzüglich einer Ausgabeprämie von sechshundertundvierzig französische Franken (640,- FRF) pro Aktie, welche ebenfalls vollständig eingezahlt wurde.

Das autorisierte Kapital der Gesellschaft beträgt fünfzig Millionen französische Franken (50.000.000,- FRF), eingeteilt in fünfhunderttausend (500.000) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert französische Franken (100,- FRF).»

#### Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde erwachsen, werden auf zirka 300.000,- LUF.

Zwecks Einregistrierungsgebühren wird die Kapitalerhöhung auf 176.607.500,- LUF.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienenen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Deitz, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 113S, fol. 18, case 5. – Reçu 1.821.495 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

J. Delvaux.

(01177/208/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**PROPERTY FINANCE FRANCE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1631 Luxemburg, 35, rue Glesener.

H. R. Luxemburg B 64.899.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg-Stadt.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft PROPERTY FINANCE FRANCE S.A., mit Sitz in Luxemburg, 35, rue Glesener, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 9. Juni 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 625 vom 2. September 1998,

und deren Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am heutigen Tage, mit einem gezeichneten Kapital von sechzehn Millionen französische Franken (16.000.000,- FRF), eingeteilt in hundertsechzigtausend (160.000) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert französische Franken (100,- FRF), zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Frank-Rainer Vaessen, Bankkaufmann, wohnhaft in Düsseldorf.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Doktor Klaus Trescher, Kaufmann, wohnhaft in München.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Georges Deitz, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet, und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in Höhe von sechzehn Millionen französische Franken (16.000.000,- FRF), eingeteilt in hundertsechzigtausend (160.000) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert französische Franken (100,- FRF) vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

I. Beschlussfassungen über die Änderungen von Art. 5 der Satzung:

I.1: Beschlussfassung über die Erhöhung des gezeichneten Kapitals im Rahmen des autorisierten Kapitals von nominal sechzehn Millionen französische Franken (16.000.000,- FRF), um nominal drei Millionen achthundertachtzigtausend französische Franken (3.880.000,- FRF), auf neunzehn Millionen achthundertachtzigtausend französische Franken (19.880.000,- FRF), durch Ausgabe von achtunddreissigtausendachthundertachtzig neuer Aktien (38.880) mit einem Nominalwert von je einhundert französische Franken (100,- FRF), zuzüglich eines Emissionsagios von insgesamt vierundzwanzig Millionen achthundertundzweiunddreissigtausend französischen Franken (24.832.000,- FRF), machend sechshundertvierzig französischen Franken (640,- FRF) pro Aktie.

I.2: Beschlussfassung über die Erhöhung des autorisierten Kapitals von fünfzig Millionen französische Franken (50.000.000,- FRF) auf einhundert Millionen französische Franken (100.000.000,- FRF).

II. Beschlussfassungen über die Änderung von Art. 6 der Satzung:

Nach dem zweiten Satz, endend mit den Worten « . . . innerhalb des autorisierten Kapitals erhöhen», wird folgender neuer Satz angefügt: «Jedoch bedarf jede Kapitalerhöhung, durch die der Geschäftsanteil eines Aktionärs unter 10 % sinken würde, der Zustimmung dieses Aktionärs.»

III: Beschlussfassungen über die Änderung von Art. 8 der Satzung:

Der zweite und dritte Absatz des Artikels beginnend mit den Worten « . . . Jeder Gesellschafter, der mindestens 15 % des Kapitals» und endend mit den Worten «15 % oder mehr des Kapitals auf sich vereinigen» wird gestrichen und durch folgenden neuen Absatz ersetzt:

«Jeder Aktionär, der 10 % des Kapitals gezeichnet hat, ist berechtigt, durch ein Verwaltungsratsmitglied im Verwaltungsrat und falls ein solcher vom Verwaltungsrat benannt wird, auch im Anlageausschuss vertreten zu werden (so. «Anteilseignervertreter»). Zu diesem Zweck hat jeder Aktionär, der 10 % oder mehr des Aktienkapitals hält, das Recht, einen oder mehrere Kandidaten vorzuschlagen, von welchen die Generalversammlung einen in den Verwaltungsrat zu wählen hat.»

Alsdann werden nach erfolgter Beratschlagung durch die Versammlung, welche sich als beschlussfähig erkennt, folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des gezeichneten Kapitals von nominal sechzehn Millionen französische Franken (16.000.000,- FRF),

um nominal drei Millionen achthundertachtzigtausend französische Franken (3.880.000,- FRF),

auf neunzehn Millionen achthundertachtzigtausend französische Franken (19.880.000,- FRF),

durch Ausgabe von achtunddreissigtausendachthundertachtzig (38.880) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert französische Franken (100,- FRF),

zuzüglich eines Emissionsagios von insgesamt vierundzwanzig Millionen achthundertzweiunddreissigtausend französische Franken (24.832.000,- FRF), machend sechshundertvierzig französische Franken (640,- FRF) pro Aktie,

welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Aktien verbriefen, und welche durch die bestehenden Aktionären der Gesellschaft gegen Bareinzahlung zu zeichnen sind.

Die bestehenden Aktionäre erklären demzufolge alle neu geschaffenen und ausgegebenen Aktien, pro rata zu zeichnen.

Die Generalversammlung, in welcher das gesamte Aktienkapital vertreten ist, nimmt einstimmig die Zeichnung aller Aktien durch die bestehenden Aktionäre, an.

Der Betrag von drei Millionen achthundertachtzigtausend französische Franken (3.880.000,- FRF), zuzüglich eines Emissionsagios von insgesamt vierundzwanzig Millionen achthundertzweiunddreissigtausend französische Franken (24.832.000,- FRF), machend sechshundertvierzig französische Franken (640,- FRF) pro Aktie, steht zur freien Verfügung der Gesellschaft.

Der Beweis der Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien durch die bestehenden Aktionäre wurde dem amtierenden Notar durch Vorlegung der diesbezüglichen Zeichnungs- und Einzahlungsbelege erbracht.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des autorisierten Kapitals von fünfzig Millionen französische Franken (50.000.000,- FRF), auf einhundert Millionen französische Franken (100.000.000,- FRF).

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel fünf der Satzung abzuändern wie folgt:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt neunzehn Millionen achthundertachtzigtausend französische Franken (19.880.000,- FRF).

Es ist eingeteilt in einhundertachtundneunzigtausendachthundert (198.800) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert französische Franken (100,- FRF), welche ausschließlich in Form von Namensaktien bestehen.

Jede dieser Aktien wurde in Höhe ihres Nennwertes vollständig eingezahlt, zuzüglich einer Ausgabeprämie von sechshundertvierzig französischen Franken (640,- FRF) pro Aktie, welche ebenfalls vollständig eingezahlt wurde.

Das autorisierte Kapital der Gesellschaft beträgt einhundert Millionen französische Franken (100.000.000,- FRF), eingeteilt in eine Million (1.000.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert französischen Franken (100,- FRF).»

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Änderung von Art. 6 der Satzung wie folgt:

Nach dem zweiten Satz, endend mit den Worten «innerhalb des autorisierten Kapitals erhöhen», wird folgender neuer Satz angefügt:

«Jedoch bedarf jede Kapitalerhöhung, durch die der Geschäftsanteil eines Aktionärs unter 10 % sinken würde, der Zustimmung des Aktionärs.»

#### *Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Änderung von Art. 8 der Satzung wie folgt:

Der zweite und dritte Absatz des Artikels beginnend mit den Worten «Jeder Gesellschafter, der mindestens 15 % des Kapitals . . . » und endend mit den Worten «15 % oder mehr des Kapitals auf sich vereinigen»

wird gestrichen und durch folgenden neuen Absatz ersetzt:

«Jeder Aktionär, der 10 % des Kapitals gezeichnet hat, ist berechtigt, durch ein Verwaltungsratsmitglied im Verwaltungsrat und falls ein solcher vom Verwaltungsrat benannt wird, auch im Anlageausschuss vertreten zu werden (so. «Anteilseignervertreter»). Zu diesem Zweck hat jeder Aktionär, der 10 % oder mehr des Aktienkapitals hält, das Recht, einen oder mehrere Kandidaten vorzuschlagen, von welchen die Generalversammlung einen in den Verwaltungsrat zu wählen hat.»

Alle vorerwähnten Beschlüsse wurden jeder einzeln und einstimmig gefasst.

#### *Kostenabschätzung*

Der Betrag der Kosten, für die die Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr 1.955.000 Franken.

Zwecks Einregistrierungsgebühren wird die Kapitalerhöhung auf 182.099.200,- LUF.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch die Vorsitzende aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Versammlungsvorstand mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F.-R. Vaessen, G. Deitz, K. Trescher, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 113S, fol. 18, case 7. – Reçu 1.875.324 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

J. Delvaux.

(01177/208/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**PROPERTY FINANCE FRANCE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
H. R. Luxembourg B 64.899.

Koordinierte Statuten nach einer aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 8. Dezember 1998, Nr. 781/98 vor dem Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg-Stadt, wurden beim Gericht am 8. Januar 1999 hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. Januar 1999.

(01178/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**PLASTIC EUROPEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 51.832.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 10, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 1998*

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998:

– AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Signature.

(01175/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**REFLEXION DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 40.895.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 décembre 1998, que:

\* Le siège social a été transféré du 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01183/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**REFLEXION INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 40.907.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 décembre 1998, que:

\* Le siège social a été transféré du 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01184/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**RADAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 46.643.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Signature.

(01182/779/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**PROVACA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54. boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 54.294.

Les comptes annuels au 31 décembre de l'année 1997, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 518, fol. 93, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour la société  
Signature

(01179/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**PROVACA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
au capital de 1.000.000,- LUF.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54. boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 54.294.

*Extrait de la décision de l'associé unique du 3 septembre 1998*

Il résulte du procès-verbal de la décision de l'associé unique de la société à responsabilité limitée PROVACA, S.à r.l., tenu à Luxembourg, le 3 septembre 1998, que:

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1997 ont été approuvés.
- La perte enregistrée au 31 décembre 1997 a été reportée à l'exercice suivant.
- Décharge pleine et entière a été donnée au gérant pour la durée de son mandat.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 30, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01180/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**AURORA RODICA DUNKEL.**

H. R. Luxemburg 63.915.

1. Frau Aurora Rodica Dunkel-Tanasescu, 8, Esplanade de la Moselle in L-6637 Wasserbillig, hat mit Wirkung vom 1. Januar 1999 ihren Rücktritt als «Directeur technique» der vorgenannten Niederlassung erklärt.

2. Herr Mihai Tanasescu, Str. Filoftei Gheorghiu Nr. 48, Sect. V, Bucuresti hat seinen Rücktritt als «Directeur administratif» der Gesellschaft mit gleichem Datum erklärt.

3. Ab ebenfalls gleichem Datum befindet sich der Sitz der Niederlassung nicht mehr in 8, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig und die Geschäftsadresse ist nicht mehr in 31, Grand-rue, L-6630 Wasserbillig.

Der neue Sitz der Niederlassung ist nicht bekannt.

Luxembourg, den 4. Januar 1999.

A. Rodica Dunkel.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01185/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**SIDETEX, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 27.597.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 février 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 141 du 27 mai 1988. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 8 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 425 du 20 novembre 1990.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

SIDETEX  
Société Anonyme  
Signature

(01194/546/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**SAFIGES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 28.845.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(01186/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**SB RENTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.  
R. C. Luxembourg B 34.140.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour SB RENTING S.A.  
ARISTOTE, S.à r.l.

Signature

(01187/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**SBC BOND PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 36.495.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix décembre, à Luxembourg au siège de la société, ci-après désignée, à 15.00 heures.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SBC BOND PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 36.495, ayant son siège social à Luxembourg.

Ladite société constituée par acte du notaire Delvaux alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 mars 1991, publié au Mémorial C, numéro 257 du 29 juin 1991.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle Asseray, demeurant à Pratz.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Christiane Nilles, demeurant à Strassen.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Christiane Nilles, prénommée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lesquelles seront enregistrées des procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant:

Ensuite Madame la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les cinq mille actions, représentatives de l'intégralité du capital social de deux cent mille francs suisses sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

## 1. Augmentation du capital.

Le capital social souscrit de la société sera augmenté d'un montant de trois cent cinquante mille francs suisses (350.000,- CHF), pour le porter à six cent mille francs suisses (CHF 600.000,-), l'augmentation de capital sera libérée sans création d'actions nouvelles, mais par l'augmentation de soixante-dix francs suisses (CHF 70,-) de la valeur nominale de chacune des cinq mille (5.000) actions existantes représentatives du capital social, pour porter la valeur nominale de cinquante francs suisses (50,- CHF) à cent vingt francs suisses (120,- CHF).

Cette augmentation sera libérée par incorporation au capital social d'un montant de trois cent cinquante mille (CHF 350.000,-), par le virement de chaque actionnaire de la quote-part de l'augmentation correspondant au nombre d'actions qu'il détient.

2. Modification de l'article 5 qui aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent mille francs suisses (CHF 600.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions nominatives de cent vingt francs suisses (CHF 120,-) chacune, entièrement libérées.»

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de trois cent cinquante mille francs suisses (350.000,- CHF), pour le porter à six cent mille francs suisses (CHF 600.000,-), l'augmentation de capital sera libérée sans création d'actions nouvelles, mais par l'augmentation de soixante-dix francs suisses (CHF 70,-) de la valeur nominale de chacune des cinq mille (5.000) actions existantes représentatives du capital social, pour porter la valeur nominale de cinquante francs suisses (CHF 50,-) à cent vingt francs suisses (CHF 120,-).

*Souscription et Libération*

Les anciens actionnaires, tels que plus amplement spécifiés sur la liste de présence annexée au présent acte, représentés par leurs mandataires également spécifiés sur ladite liste de présence agissant en vertu des procurations annexées à la liste de présence ont, après avoir déclaré souscrire au prorata du capital social déjà détenu à l'augmentation de capital, libéré leur souscription par incorporation au capital social d'un montant de trois cent cinquante mille francs suisses (CHF 350.000,-), par le virement de chaque actionnaire de la quote-part de l'augmentation correspondant au nombre d'actions qu'il détient.

La preuve a été rapportée au notaire instrumentant du virement des montants nécessaires en vue de l'incorporation.

Le montant de la souscription s'élevant à trois cent cinquante mille francs suisses (CHF 350.000,-) a été entièrement libéré et est à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide encore de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises ci-dessus et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent mille francs suisses (CHF 600.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions nominatives de cent vingt francs suisses (CHF 120,-) chacune, entièrement libérées.»

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé aux lieu et date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: I. Asseray, C. Nilles, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 67, case 9. – Reçu 88.755 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

J. Delvaux.

(01188/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**SBC BOND PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 36.495.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 décembre 1998 actée sous le n° 796/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

(01189/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**SOCIETE FINANCIERE DU CHATEAU CHILLON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 30.899.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOCIETE FINANCIERE DU CHATEAU CHILLON S.A. avec siège social à L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame, constituée suivant acte, reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 321 du 8 novembre 1989, modifiée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 107 du 6 mars 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 30.899.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Bereldange, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel Capioux, employé privé, demeurant à F-Metz.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de quatre millions de francs luxembourgeois (LUF 4.000.000,-) pour le porter de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) à sept millions de francs luxembourgeois (LUF 7.000.000,-), par l'émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, investies des mêmes droits et avantages que les actions existantes et par conversion en capital de créances certaines, liquides et exigibles au montant de quatre millions de francs luxembourgeois (LUF 4.000.000,-).

2) Souscription et libération des actions ainsi émises.

3) Introduction de parts bénéficiaires non représentatives du capital social et sans droit de vote.

4) Souscription et libération des parts bénéficiaires.

5) Modifications afférentes de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions de francs luxembourgeois (LUF 4.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) à sept millions de francs luxembourgeois (LUF 7.000.000,-), par la création et l'émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à réaliser par conversion en capital de créances certaines, liquides et exigibles au montant de quatre millions de francs luxembourgeois (LUF 4.000.000,-).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles:

- GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama),

- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., ayant son siège social à Panama-City.

Sont alors intervenues:

a) GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prénommée, ici représentée par Monsieur Jean Faber, prénommé, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 3 février 1998, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 3, laquelle intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire huit cent trente-trois (833) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune et les libérer par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible de huit cent trente-trois mille francs luxembourgeois (LUF 833.000,-).

b) INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prénommée, ici représentée par Monsieur Jean Faber, prénommé, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, prénommé, en date du 3 février 1998, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 4,

laquelle intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire trois mille cent soixante-sept (3.167) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune et les libérer par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible de trois millions cent soixante-sept mille francs luxembourgeois (LUF 3.167.000,-).

La réalité de ces apports a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur d'entreprise indépendant, à savoir REVILUX S.A., avec siège social à Luxembourg, en date du 2 décembre 1998 et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des diligences effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à effectuer les écritures et transferts nécessaires.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'introduire cinq mille (5.000) parts bénéficiaires sans désignation de valeur nominale non représentatives du capital social et sans droit de vote aux assemblées générales, mais donnant le droit de participer à la distribution des bénéfices dans les mêmes proportions que les actions représentatives du capital social.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des cinq mille (5.000) parts bénéficiaires sans désignation de valeur nominale, non représentatives du capital social et sans droit de vote, ci-avant créées, la société anonyme LEMON HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Est ensuite intervenue ladite société anonyme LEMON HOLDING S.A.,  
ici représentée par son président et administrateur-délégué, Monsieur Jean Faber, prénommé,  
laquelle intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire lesdites cinq mille (5.000) parts bénéficiaires  
et les libérer par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF  
5.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Cinquième résolution*

Ensuite l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la  
teneur suivante:

«**Art. 3. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à sept millions de francs luxembourgeois (LUF 7.000.000,-),  
représenté par sept mille (7.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»,  
et d'ajouter au même article un alinéa supplémentaire libellé comme suit:

«**Art. 3. (Alinéa 6).** Indépendamment des actions représentatives du capital social, il est créé cinq mille (5.000,-)  
parts bénéficiaires sans désignation de valeur nominale, non représentatives du capital social et sans droit de vote aux  
assemblées générales, mais donnant le droit de participer à la distribution des bénéfices dans les mêmes proportions que  
les actions représentatives du capital social.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève  
approximativement à la somme de deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 200.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et  
demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, E. Antona, L. Capiiaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 113S, fol. 55, case 8. – Reçu 90.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et  
Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

E. Schlessler.

(01198/227/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**SOCIETE FINANCIERE DU CHATEAU CHILLON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 30.899.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

E. Schlessler.

(01199/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**SELESTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 36.309.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 30, case 1, a été déposé au  
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

*Pour SELESTA S.A.*

*ARISTOTE, S.à r.l.*

*Signature*

(01193/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**SOURCE DE TEPELENE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.362.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 22, case 7, a été déposé au  
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOURCE DE TEPELENE S.A.

Signatures

(01200/058/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**SUNLITE HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 22.322.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

*Pour SUNLITE HOLDING, Société Anonyme*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(01202/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**SUNLITE HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 22.322.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

*Pour SUNLITE HOLDING, Société Anonyme*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(01203/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**SUNLITE HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 22.322.

L'assemblée générale statutaire du 26 mai 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

*Pour SUNLITE HOLDING*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(01204/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**FOODLINE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. SUDLINE INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

1) Monsieur Covino Cosimo, directeur de sociétés, demeurant à Naples (I),

ici représenté par Monsieur Alexandre Claessens, économiste, demeurant à Londres;

2) La société SUD LINE DI COVINO COSIMO & CO snc, avec siège à Naples, représentée par son gérant, Monsieur Covino Cosimo, préqualifié, lui-même représenté par Monsieur Alexandre Claessens, préqualifié, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants déclarent céder les 500 parts à

Monsieur Diederik Maria Joris Dunon, comptable, demeurant à Aarschot (B) . . . . . 500 parts

ici représenté par Monsieur Alexandre Claessens, préqualifié,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

qui accepte, et est devenu ainsi l'unique associé de la société SUDLINE INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 avril 1993, publié au Mémorial C à la page 19112/93.

En conséquence, la société est devenue une société unipersonnelle.

Lequel comparant déclare changer les articles suivants pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de FOODLINE INTERNATIONAL, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'importation, l'exportation, le traitement, le conditionnement, le négoce et la revente de tous produits agricoles, ainsi que toutes opérations en rapport avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

*Frais*

Les frais incombant à la société sont estimés à quinze mille francs.

*Gérance*

– Démission comme gérant:

Monsieur Cosimo Covino, préqualifié.

– Nomination comme nouveau gérant:

Monsieur Diederik Maria Joris Dunon, préqualifié.

– Le siège social de la société est transféré de L-1128 Luxembourg, 35, Val Saint-André à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Claessens, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998, vol. 846, fol. 63, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Oehmen.

Pétange, le 29 décembre 1998.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

*Notaire*

(01201/207/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**TECSYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 45.756.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

*Signature*

(01207/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.852.

The following resolution is passed at the extraordinary general meeting of shareholders held in Mamer on December 31, 1998:

– The assembly appoints Mr J.O.H. van Crugten as director of the company as of January 1, 1999. His mandate is valid till the next annual general meeting of shareholders.

Mamer, on December 7, 1998.

*For the Company*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(01208/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**VICTORY INTERNATIONAL CORP. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 50.639.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

*Pour VICTORY INTERNATIONAL CORP. S.A.*

ARISTOTE, S.à r.l.

*Signature*

(01217/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**VICTORY INTERNATIONAL CORP. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.  
R. C. Luxembourg B 50.639.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour VICTORY INTERNATIONAL CORP. S.A.  
ARISTOTE, S.à r.l.  
Signature

(01218/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**TIMAX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 49.518.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 518, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Lorang  
Administrateur

(01209/003/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**UNIVERSAL FOODS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 31.445.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle du 23 décembre 1998*

1. Monsieur Steve Stoffel a démissionné de sa fonction de gérant, avec effet au 23 novembre 1998.  
2. Décharge a été accordée à Monsieur Steve Stoffel pour l'exécution de son mandat se terminant au 23 novembre 1998.

3. Ont été nommés gérants de la société en remplacement de M. Stoffel, avec effet au 23 novembre 1998:  
- Monsieur John L. Hammond, avocat, ayant son domicile à 433 East Michigan Street, P.O. Box 737 Milwaukee, Wisconsin 53 201 USA;  
- Monsieur Jeffrey T. Makal, conseiller fiscal, ayant son domicile à 433 East Michigan Street, P.O. Box 737 Milwaukee, Wisconsin 53 201 USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1999.

Pour la société  
ARTHUR ANDERSEN  
Société Civile  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01211/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**SUPERGEMS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 50.401.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUPERGEMS HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 février 1995, publié au Mémorial C numéro 272 du 17 juin 1995.

La séance est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehrlange/Mess.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent quatre-vingt-huit (388) actions d'une valeur nominale de sept cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD

750,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent quatre-vingt-onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 291.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de quatre cent vingt et un mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 421.500,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 291.000,-) à sept cent douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 712.500,-), en y ajoutant une prime d'émission de cent quarante mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 140.500,-) par la création de cinq cent soixante-deux (562) actions nouvelles d'une valeur nominale de sept cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 750,-) chacune avec une prime d'émission de deux cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 250,-) par action.

2) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3) Renonciation au droit de souscription préférentiel par la société EUROS INVEST LTD.

4) Souscription de l'augmentation de capital par Monsieur Rajesh Mehta d'un montant de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 196.500,-) avec une prime d'émission de soixante-cinq mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 65.500,-) et souscription par la société WORLD PRECIOUS STONE CORP. d'un montant de deux cent vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 225.000,-) avec une prime d'émission de soixante-quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 75.000,-).

5) Décision au sujet de l'augmentation de la participation à prendre par la société dans SUPERGEMS NV jusqu'à un montant de dix-neuf millions cinq cent mille francs belges (BEF 19.500.000,-).

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de quatre cent vingt et un mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 421.500,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 291.000,-) à sept cent douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 712.500,-), en y ajoutant une prime d'émission de cent quarante mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 140.500,-) par la création de cinq cent soixante-deux (562) actions nouvelles d'une valeur nominale de sept cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 750,-) chacune avec une prime d'émission de deux cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 250,-) par action.

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de la société EUROS INVEST LIMITED, Road Town, PO Box 3151, Tortola, British Virgin Islands, ne participant pas à cette augmentation de capital.

#### *Souscription*

Et à l'instant sont intervenus au présent acte:

1.- Monsieur Rajesh Mehta, demeurant à Anvers (Belgique), 10, Palmenlaan  
ici représenté par Monsieur Emile Dax, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de son mandant deux cent soixante-deux (262) actions nouvellement émises pour un montant de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 196.500,-) avec une prime d'émission de soixante-cinq mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 65.500,-).

2.- La société WORLD PRECIOUS STONE CORP., ayant son siège social à Dubai, United Arab Emirates, PO Box 17342,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de sa mandante trois cents (300) actions nouvellement émises pour un montant de deux cent vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 225.000,-) avec une prime d'émission de soixante-quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 75.000,-).

L'assemblée accepte la souscription de 262 actions nouvelles par Monsieur Rajesh Mehta, préqualifié et la souscription de 300 actions nouvelles par la société WORLD PRECIOUS STONE CORP., préqualifiée.

Les cinq cent soixante-deux (562) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent vingt et un mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 421.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'article 3. 1<sup>er</sup> alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à sept cent douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 712.500,-), représenté par neuf cent cinquante (950) actions d'une valeur nominale de sept cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 750,-) chacune.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter la participation que la société détient dans la société SUPERGEMS NV jusqu'à un montant de dix-neuf millions cinq cent mille francs belges (BEF 19.500.000,-).

*Frais*

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à deux cent dix mille francs (210.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1998, vol. 846, fol. 73, case 5. – Reçu 192.091 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 1999.

F. Kessler.

(01205/219/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**SUPERGEMS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 50.401.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 1999.

F. Kessler.

(01206/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**UNIVERSAL FOODS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 63.680.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle du 23 décembre 1998*

1. Monsieur Steve Stoffel a démissionné de sa fonction de gérant, avec effet au 23 novembre 1998.
2. Décharge a été accordée à Monsieur Steve Stoffel pour l'exécution de son mandat se terminant au 23 novembre 1998.
3. Ont été nommés gérants de la société en remplacement de M. Stoffel, avec effet au 23 novembre 1998:
  - Monsieur John L. Hammond, avocat, ayant son domicile au 433 East Michigan Street, P.O. Box 737 Milwaukee, Wisconsin 53 201 USA;
  - Monsieur Jeffrey T. Makal, conseiller fiscal, ayant son domicile au 433 East Michigan Street, P.O. Box 737 Milwaukee, Wisconsin 53 201 USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1999.

*Pour la société*  
ARTHUR ANDERSEN  
Société Civile  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(01212/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.765.

The following resolution is passed at the extraordinary general meeting of shareholders held in Mamer on December 31, 1998:

– The assembly appoints Mr J.O.H. van Crugten as director of the company as of January 1, 1999. His mandate is valid till the next annual general meeting of shareholders.

Mamer, on December 7, 1998.

*For the Company*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(01216/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

---

**VALEX TRADING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-8160 Bridel, 10, rue Mathias Perrang.  
H. R. Luxemburg B 32.593.

Laut Beschluss der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 19. November 1998 wird die Rücktrittserklärung des Verwaltungsratsmitgliedes Herr Tomasz Dembowski angenommen. Als neues Verwaltungsratsmitglied wird Herr Jan Hadka, wohnhaft in Polen, mit sofortiger Wirkung ernannt.

Der Verwaltungsrat setzt sich demzufolge wie folgt zusammen:

Danuta Debowska, Jerzy Dembowski und Jan Hadka. Die Mandate enden gleichzeitig im Jahr 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für die Gesellschaft*  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS  
Société Civile  
Réviseurs d'Entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(01214/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**VALUGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 61.264.

Le Conseil d'administration réuni en date du 27 octobre 1998 a décidé de transférer le siège social de la société au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

*Pour VALUGY S.A.*  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme  
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(01215/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**WILLIAM FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 29.430.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.  
Signature

(01223/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DU CENTRE COMMERCIAL  
LUXEMBOURG-KIRCHBERG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Weicker.

*Assemblée générale du 8 décembre 1998*

*Changement des statuts*

**Art. 5 I.** L'assemblée générale ordinaire se réunit au cours du dernier trimestre de l'année civile.

Est modifié comme suit:

**Art. 5 I.** L'assemblée générale ordinaire se réunit au cours du premier trimestre de l'année civile.

M. Muller  
Président

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 30, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(01224/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**WAGRAM FINANCE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 62.442.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 1998 que:

- Monsieur Henri Grisius, Monsieur Thierry Fleming et Monsieur John Seil ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat;
- Monsieur Georges Kioes a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat;
- les nouveaux administrateurs de la société sont dorénavant les suivants:
  - \* M. Marc Ambroisien, Directeur, demeurant à Luxembourg;
  - \* M. Reinald Loutsch, Sous-Directeur, demeurant à Luxembourg;
  - \* M. Frédéric Seince, Juriste, demeurant à Luxembourg.
- H.R.T. REVISION, 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 1998.

- Le siège social a été transféré au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, le 29 décembre 1998.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01219/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**EUROCONSTRUCT INDUSTRIES, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Dirk Van Iseghem, project manager, demeurant à 2970 Schilde (Belgique), Elzendreef 19.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de EUROCONSTRUCT INDUSTRIES.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet l'exécution des projets d'automatisation, le project management, les montages mécaniques et électriques, le software et ses gestions.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter, directement ou indirectement, la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle peut réaliser son objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et de toutes les manières et suivant les modalités qui lui apparaîtront les mieux appropriées.

L'énumération ci-dessus est exemplative et non limitative.

**Titre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 1999.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

### **Titre V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF).

Et aussitôt l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

2. Est nommé gérant avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature:

Monsieur Dirk Van Iseghem, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Van Iseghem, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 77, case 6. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 janvier 1999.

G. Lecuit.

(01233/220/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 1999.

### **HORS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

#### **STATUTEN**

An diesem dreiundzwanzigsten Dezember des Jahres neunzehnhundertachtundneunzig.

Ist vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit dem Amtswohnsitz in Redingen, Grossherzogtum Luxemburg, erschienen:

Frau Jalila Mezoughi, Privatangestellte handelnd für die Aktiengesellschaft NETLINK ACCOUNTING & FISCAL SERVICES S.A., mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II, aufgrund einer beigefügten Vollmacht unter Privatschrift,

welche erklärte, dass ihre Mandantin namens und im Auftrag der NETLINK TRUST INCORPORATED, Nevis, und der HORIZON BUSINESS INCORPORATED, Bahamas, eine Aktiengesellschaft zu gründen wünscht, gemäss folgender Satzung:

#### **I. Name - Sitz - Dauer**

**Art. 1.** Die Gesellschaft wird gegründet gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften nebst den dazu ergangenen Gesetzesänderungen.

Der Name der Gesellschaft ist HORS S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, die geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, jedoch nicht länger als bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist nicht begrenzt. Die Dauer kann begrenzt werden durch einen Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre unter den für Satzungsänderungen geltenden Bedingungen.

## II. Gesellschaftszweck

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft sind jegliche Dienstleistungen im Lebensmittelsektor, sowie die entsprechenden Handelsoperationen.

Sie wird alle Massnahmen treffen, um ihre Rechte zu wahren und kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Änderungsgesetzen, alle Geschäfte und Handlungen vornehmen, die ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder dienlich sind.

Sie wird keine Holdinggesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 21. Juli 1929 sein.

## III. Kapital - Aktien

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Franken (LUF 1.250.000,-) gegliedert in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je zwölftausendfünfhundert Franken (LUF 12.500,-).

**Art. 4.** Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen, welche laut Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien können in Zertifikaten über alle oder mehrere Aktien ausgegeben werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen im Rahmen von Artikel 49-2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

## IV. Verwaltung

**Art. 5.** Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Aktionäre sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt. Die Mitglieder können von der Generalversammlung beliebig abberufen werden. Die Wiederwahl ist möglich. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorläufigen Nachfolger bestellen, dessen Bestellung durch die nächstfolgende Generalversammlung zu bestätigen ist.

**Art. 6.** Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Transaktionen durchzuführen und alle Handlungen vorzunehmen, die für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, soweit sie nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen, der in den Generalversammlungen den Vorsitz führt und der in allen externen Angelegenheiten als Sprecher des Verwaltungsrats auftritt.

In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung dem ältesten anwesenden Mitglied des Verwaltungsrats übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Ein Mitglied des Verwaltungsrats kann sich durch ein anderes Mitglied vertreten lassen.

Die Vollmacht zur Vertretung kann schriftlich, telegrafisch, durch Telefax oder fernschriftlich erteilt werden. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telefax oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit gefaßt. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Die Gesellschaft wird generell durch die Kollektivunterschrift von wenigstens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtskräftig verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann jedoch durch schriftliche Vollmacht einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Vertretung der Gesellschaft betreffend die tägliche Geschäftsführung ganz oder teilweise übertragen.

Die Übertragung dieser Vollmachten ist einer vorherigen Beschlußfassung der Generalversammlung unterworfen.

## V. Überwachung

**Art. 7.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre sein müssen und für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt werden; sie können von der Generalversammlung beliebig abberufen werden. Ihre Wiederwahl ist möglich.

## VI. Geschäftsjahr

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember, das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 1999.

## VII. Generalversammlung

**Art. 9.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am zweiten Montag im Juni um zehn Uhr morgens am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort und zum ersten Mal im Juni 2000.

Sofern der Tag der Generalversammlung auf einen gesetzlichen Feiertag fallen würde, findet diese am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden vom Verwaltungsrat einberufen, wenn entsprechende Gründe vorliegen oder wenn einer oder mehrere Anteilseigner, die Einberufung einer solchen Versammlung fordern, die mittelbar oder gemeinsam mindestens 25 % des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 10.** Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen zur Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verlangen, daß die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu sein, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen.

Die Aktionäre können ihr Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht und es sich nicht um eine stimmrechtlose Aktie handelt.

**Art. 11.** Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen oder gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verfahrensregeln.

**Art. 12.** Der Verwaltungsrat ist berechtigt, Zwischendividenden unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen und mit Zustimmung des Kommissars beziehungsweise der Kommissare der Gesellschaft auszuzahlen.

**Art. 13.** Soweit diese Satzung keine ausdrückliche Regelung enthält, finden ergänzend die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze Anwendung.

**Art. 14.** Die Gesellschaft wird alle Gewinne, welche nicht zur Bildung der gesetzlichen Reserve benötigt werden, an alle Aktionäre ausschütten, es sei denn, die Generalversammlung nähme einen andersartigen Beschluss.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1) NETLINK TRUST Inc., sechzig . . . . .	60
2) HORIZON BUSINESS Ltd, vierzig . . . . .	40
Total: einhundert Aktien . . . . .	100

Alle Aktien sind voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, daß die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr siebzigtausend Franken.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann ist die eingangs erwähnte Komparentin, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und hat nach Feststellung der ordnungsgemäßen Einberufung und Zusammensetzung dieser Versammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:

a) Dr. oec. Jean Rhein, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg, 20, rue Philippe II;

b) Frau Elena Fitina, kaufmännische Angestellte, wohnhaft in Klimaschkina 1/7, Rus-123225 Moskau;

c) Herr Sergej Ivanovitsch Aljoschkin, Versicherungskaufmann, wohnhaft in Prospekt Koroljowa 43/2, Rus-197371 Sankt Petersburg.

Es wird zum Kommissar ernannt:

Herr Bertrand Weiss, Expert-Comptable, wohnhaft in Luxemburg, 20, rue Philippe II.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Hauptversammlung für das Geschäftsjahr 1998/1999.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2340 Luxemburg, 20, rue Philippe II.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Redingen, in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparentin welche dem Notar persönlich bekannt ist, hat diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Mezoughi, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 29 décembre 1998, vol. 397, fol. 93, case 10. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): R. Schaack.*

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redingen, den 6. Januar 1999.

C. Mines.

(01234/225/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 1999.

**WESTERN STAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 57.247.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 18, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 1998*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 1999:

*Signatures de catégorie A:*

- M. John Bryant, administrateur, demeurant à Cheshire (Grande-Bretagne), Président;
- M. Jim Mesener, administrateur, demeurant à Barbados (West Indies).

*Signatures de catégorie B:*

- M. Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- M. Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 1999:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Signature.

(01220/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**WESTERN TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 48, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 17.988.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 103, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

*Pour WESTERN TECHNOLOGIES S.A.*  
A. K. Radovic

(01221/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**WESTERN TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 48, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 17.988.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 décembre 1998 que les mandats des organes sortants seront reconduits pour une nouvelle période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004. M. Stojanovic a fait part au conseil d'administration de sa volonté de ne pas être reconduit dans ces fonctions. Etant donné qu'il reste encore trois autres administrateurs, M. Stojanovic ne sera pas remplacé dans ses fonctions.

Luxembourg, le 20 décembre 1998.

Pour extrait conforme  
A. Radovic  
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 103, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(01222/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**AGENCE IMMOBILIERE HELENE GROBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8479 Eischen, 9, Cité Bettenwiss.  
R. C. Luxembourg B 41.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 42, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

*Pour AGENCE IMMOBILIERE*  
HELENE GROBER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(01252/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 1999.

**IMM. PRO. GEST. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) PRO. GEST. COSTRUZIONI SRL, une société établie et ayant son siège social à Corso Martiri della Liberazione 19A, Lecco (Italie),

ici représentée par Madame M.-Rose Dock, directeur général, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lecco, le 19 novembre 1998,

2) CCR INIZIATIVE SAGL, une société établie et ayant son siège social à Via San Salvatore 10, Lugano-Paradiso (Suisse),

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 19 novembre 1998.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMM. PRO. GEST. S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille (55.000,-) francs suisses (CHF), divisé en deux mille deux cents (2.200) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) francs suisses (CHF) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à deux millions (2.000.000,-) de francs suisses (CHF), divisé en quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) francs suisses (CHF) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de cet acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par tous actions ou procès par lesquels il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le vingt du mois d'août à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1998.

2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 1999.

*Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) PRO. GEST. COSTRUZIONI SRL, préqualifiée, deux mille quatre-vingt-dix .....	2.090
2) CCR INIZIATIVE SAGL, préqualifiée, cent dix actions .....	110
Total: deux mille deux cents actions .....	2.200

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cinquante-cinq mille (55.000,-) francs suisses (CHF) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million quatre cent quatre mille sept cents (1.404.700,-) francs luxembourgeois.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Lucina Panario, entrepreneur, demeurant à Galbiate (Italie),

b) Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg,

c) Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich (Luxembourg).

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

MOTHERWELL SERVICES LTD, avec siège social à Londres (Grande-Bretagne).

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2004.

5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 113S, fol. 53, case 6. – Reçu 14.046 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(01235/230/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 1999.

**ARTICLES DE CAVE SYLVIE ENTRINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5825 Fentange, 18, rue Victor Feyder.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 42, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour ARTICLES DE CAVE SYLVIE ENTRINGER, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(01262/503/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 1999.

**ARTICLES DE CAVE SYLVIE ENTRINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5825 Fentange, 18, rue Victor Feyder.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 42, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour ARTICLES DE CAVE SYLVIE ENTRINGER, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(01263/503/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 1999.

**YNOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 58.613.

Le soussigné Nour Eddin Nijar démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société YNOS SA.

Cette démission est motivée par des raisons personnelles.

Daté du 8 février 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1999, vol. 519, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10361/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 1999.

---

**YNOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 58.613.

Le soussigné Rodney Haigh démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société YNOS SA. Cette démission est motivée par des raisons personnelles.

Daté du 8 février 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1999, vol. 519, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10362/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 1999.

---

**YNOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 58.613.

Le soussigné Christophe Blondeau démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société YNOS SA.

Cette démission est motivée par des raisons personnelles.

Daté du 8 février 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1999, vol. 519, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10363/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 1999.

---

**YNOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 58.613.

Par la présente, la société H.R.T. REVISION, S.à r.l. démissionne en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet à ce jour et elle demande la décharge pleine et entière pour l'exécution de sa mission jusqu'à cette date.

Luxembourg, le 8 février 1999.

H.R.T. REVISION, S.à r.l.  
Commissaire aux Comptes  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1999, vol. 519, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10364/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 1999.

---

**YNOS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 58.613.

La société FIDALUX S.A. dans les bureaux de laquelle la société anonyme YNOS S.A., avait fait élection de son siège social au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg dénonce avec effet immédiat, tout office de domiciliation de ladite société constituée le 20 mars 1997, par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg (acte publié au Mémorial, Recueil C, numéro 352 du 4 juillet 1997), registre de commerce n° 58.613.

Ladite société est actuellement sans siège social connu au Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 1999.

C. Blondeau  
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1999, vol. 519, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10365/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 1999.

---

**IQ HOUSE S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

—  
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the sixteenth of December.  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. IQL GREENHOUSE ESTABLISHMENT with registered office in the Principality of Liechtenstein, Ruggell, Poststrasse 403,  
represented by Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on December 9, 1998,
2. Mr Erik Linder-Aronson, company director, residing in Malmö (Sweden).

Which proxy shall be signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of IQ HOUSE S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF), divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a par value of one thousand Luxembourg francs (1,250.- LUF) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

**Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman. By derogation, the first chairman will be elected by the general meeting of shareholders.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of one director and of the chairman of the Board of Directors, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its power to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Friday of May at 11.00 a.m. and for the first time in the year 2000.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 1999.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe for the whole capital as follows:

1. IQL GREENHOUSE ESTABLISHMENT, prenamed, one thousand two hundred and forty-nine shares . . . .	1,249
2. Mr Erik Linder-Aronson, prenamed, one share . . . . .	1
Total: one thousand two hundred and fifty shares . . . . .	1,250

All the shares have been paid up to the extent of twenty-five per cent (25 %) by payment in cash, so that the amount of three hundred and twelve thousand five hundred Luxembourg francs (312,500.- LUF) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26, as amended, of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately sixty thousand Luxembourg francs (60,000.- LUF).

##### *Extraordinary General Meeting*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
- 2.- The following are appointed directors:
  - Mr Ingemar Wittström, managing director, residing in Bjarred (Sweden),
  - Mr Erik Linder-Aronson, company director, residing in Malmö (Sweden),
  - Mr Eric Vanderkerken, private employee, residing in Bertrange.
- 3.- Mr Eric Vanderkerken, prenamed, has been elected chairman of the Board of Directors.
- 4.- Has been appointed statutory auditor:
  - Mr Lex Benoy, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg.
- 5.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2000.
- 6.- The registered office of the company is established in Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) IQL GREENHOUSE ESTABLISHMENT, avec siège social dans la Principauté de Liechtenstein, Ruggell, Poststrasse 403,

représentée par Monsieur Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 1998;

2) Monsieur Erik Linder-Aronson, directeur de sociétés, demeurant à Malmö (Suède).

Laquelle procuration signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IQ HOUSE S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

#### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les termes et aux conditions prévus par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

#### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Par dérogation, le premier président sera élu par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur et du président du conseil d'administration, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et conférer des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Affectation des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commencera le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et qui finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. IQL GREENHOUSE ESTABLISHMENT, préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions . . . . .	1.249
2. Monsieur Erik Linder-Aronson, préqualifié, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Ingemar Wittström, administrateur-délégué, demeurant à Bjarred (Suède),
- Monsieur Erik Linder-Aronson, directeur de sociétés, demeurant à Malmö (Suède),
- Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à Bertrange.

3.- Monsieur Eric Vanderkerken, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration.

4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

5.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2000.

6.- Le siège social de la société est établi à Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, E. Linder-Aronson, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 113S, fol. 62, case 8. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

P. Frieders.

(01236/212/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 1999.

---

**ACBN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 29.334.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 518, fol. 1, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(01251/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 1999.

---

**A'GRAPH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 57, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 59.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 25, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

*Pour la S.à r.l. A'GRAPH.*

(01253/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 1999.

---

**AGRAR-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 46.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 25, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

*Pour la S.à r.l. AGRAR-LUX.*

(01254/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 1999.

---